

VILLE D'EYBENS
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le jeudi 24 septembre 2020 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2020

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Dominique Scheiblin - Denis Grosjean - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Mehdi Debza-Kioulou - Clotilde Hogrel - Jean-Marc Assorin - Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Philippe Paliard - Régine Bonny

Excusés ont donné pouvoir :

Pascal Boudier à Henry Reverdy
 Cécile Clement à Béatrice Garnier
 Damien Conticchio à Elodie Taverne
 Suzanne Faustino à Catherine Noérie
 Matthieu Cottet à Jean-François Michon
 Pascale Versaut à Régine Bonny

Elus en exercice : 33
 Elus présents : 26
 Ont donné pouvoir : 6
 Absents : 1

Absents : Raoul Urru

Secrétaire de séance : Philippe Paliard

23/ Indemnités des élu-e-s

DEL20200924_23

Suite à l'installation du Conseil municipal et la désignation du Maire et des adjoint-e-s, et afin d'acter de la répartition du montant de l'enveloppe globale indemnitaire, le Conseil municipal décide de se prononcer en faveur du nouveau tableau des indemnités des élu-e-s.

Conformément à la possibilité offerte par l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire propose de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème fixé par la loi.

Il est proposé de mettre fin à l'application de la majoration « ancien chef-lieu de canton » appliquée jusqu'à présent.

Tableau récapitulatif des indemnités :

	% du traitement brut mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration ancien chef-lieu de canton (15 %)
Le Maire	33.42 %	0 %
8 adjoint-e-s	20.57 %	0 %
1 adjoint	10.03 %	0 %
Les conseiller-e-s délégué-e-s (8)	10.03 %	
Les conseiller-e-s délégué-e-s ayant un mandat métropolitain (2)	6.81 %	
Les conseiller-e-s (13)	0 %	

La présente délibération entre en vigueur à la date d'installation du Conseil municipal et de désignation du Maire et des adjoint-e-s, soit le 4 juillet 2020.

Elle abroge et remplace la délibération n°5 du 4 avril 2019.

Le Conseil municipal adopte ces dispositions.

Délibération adoptée par 24 oui, 6 non (Jean-Marc Assorin, Pierre Georges Crozet, Hélène Besson Verdonck, Zuina Sahiri, Isabelle Pascal, Philippe Paliard), 2 abstentions (Régine Bonny, Pascale Versaut)

Certifiée exécutoire
Le Maire, Nicolas Richard

